

SALLE DES MARCHÉS

Produits de couverture du risque de change

POUR EXPORTATEURS



Sommaire

TERME PERFORMANCE	6
TERME ACTIVANT	8
TERME PARTICIPATIF	10
VARIO TERME	12
RISK REVERSAL	14
RATIO RISK REVERSAL	16
TERME PLUS	18
TERME CORRIDOR	20
OPTITERME	22
TERME OPTIFIX	24
RATIO MULTITERME	26

Ces produits sont classés selon deux types de couverture:



Optimiser

L'opération de couverture définit un cours maximum et minimum pour un montant convenu

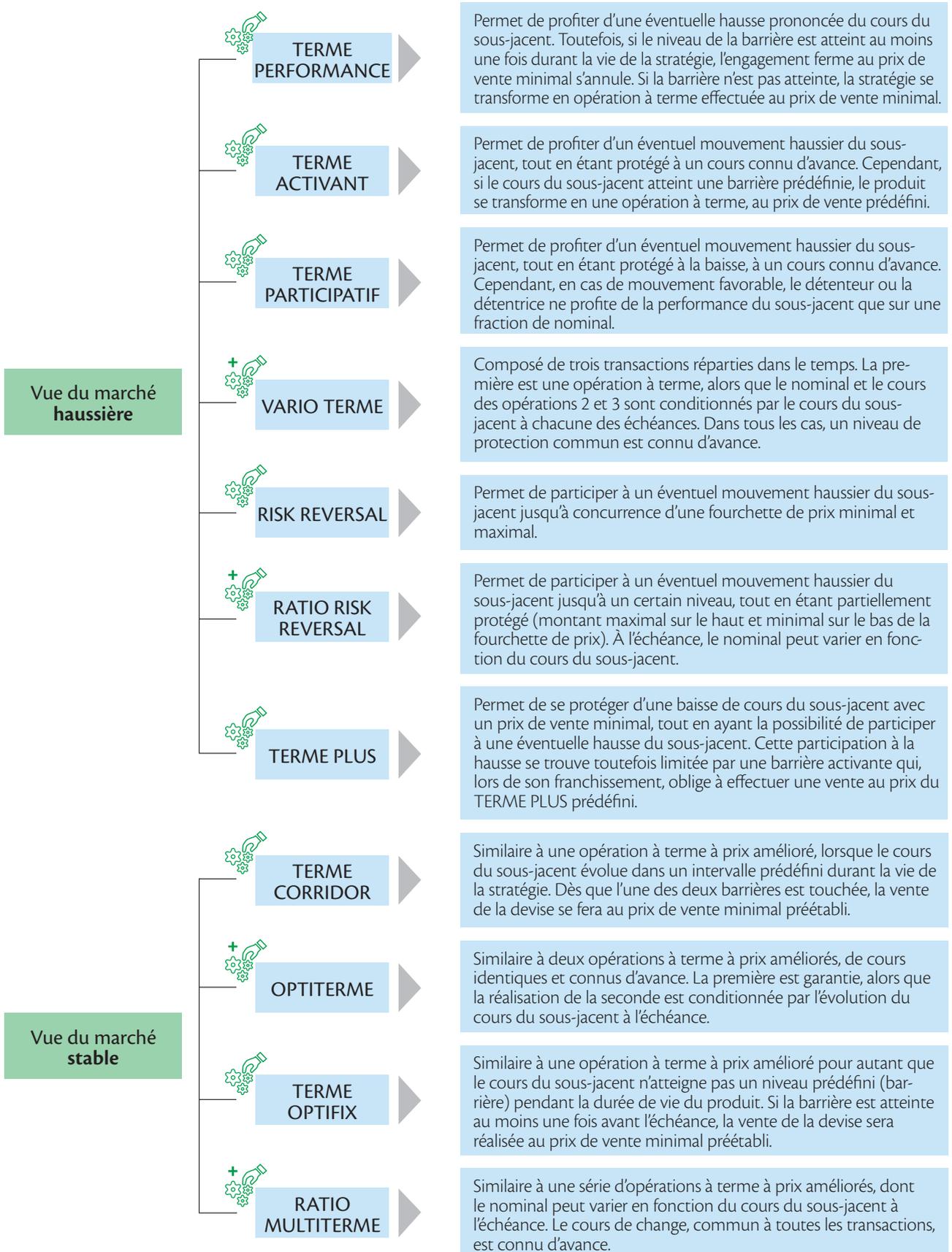


Optimiser +

L'opération de couverture définit un cours maximum et minimum pour des montants différents (couverture asymétrique)

Produits de couverture du risque de change

Ces produits sont destinés à des clients et clientes souhaitant se protéger contre la baisse d'une paire de monnaies, en particulier les exportateurs ou exportatrices.



TERME PERFORMANCE

Protection à la baisse



Type de produit:	couverture du risque de change
Vue du marché:	hausse prononcée
Couverture:	totale
Échéance(s):	une

Caractéristiques de la stratégie

Description

Le TERME PERFORMANCE s'adresse à toute cliente et tout client désirant profiter d'une éventuelle hausse prononcée du cours du sous-jacent afin d'optimiser le cours de vente à l'échéance.

Si le niveau de la barrière est atteint au moins une fois avant l'échéance, le détenteur ou la détentrice conserve son droit de vente minimal, mais annule son engagement ferme au prix de vente minimal. Il ou elle pourra ainsi profiter d'un éventuel mouvement de hausse au-dessus du prix de vente prédéfini et effectuer la transaction au prix au comptant ou à terme.

Dans le cas d'une baisse du cours à l'échéance, le détenteur ou la détentrice aura le droit de vendre la devise au niveau de protection prédéfini (prix de vente minimal).

Si le niveau de la barrière n'est jamais atteint avant l'échéance, la stratégie se transforme en opération de vente à terme au prix de vente minimal prédéfini.

Avantages

- Risque de change entièrement couvert.
- Possibilité de surperformer le cours à terme de référence.
- Participation illimitée à un éventuel mouvement haussier du cours du sous-jacent, si ce dernier atteint un niveau prédéfini (barrière).
- Cette stratégie ne génère aucune prime initiale à payer (*zero upfront premium*).

Inconvénients

- Prix de couverture final potentiellement moins avantageux que le cours à terme de référence et/ou que le cours au comptant à l'échéance.
- Aucune participation à un éventuel mouvement favorable du cours du sous-jacent si le niveau de la barrière n'est pas atteint durant la vie de la stratégie.

Particularités

Les produits de couverture sont des instruments dérivés traités de gré à gré (OTC). Le détenteur ou la détentrice d'un TERME PERFORMANCE **s'engage à vendre une monnaie** à des conditions prédéfinies. Cette transaction est comparable à une opération à terme conditionnée.

TERME PERFORMANCE

Exemple

La société ENTREPRISE, exportatrice dans la zone US, doit se protéger contre une baisse du dollar. Elle envisage une forte appréciation de la devise américaine.

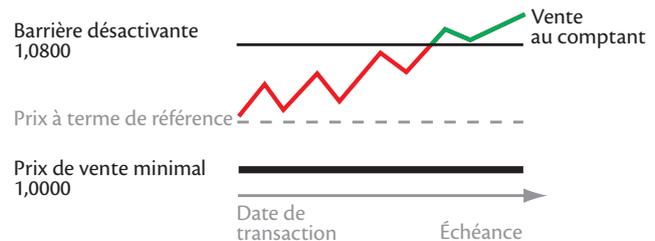
Paire de devises:	USD/CHF	Nominal:	USD 500 000
Sens du contrat:	le client ou la cliente est vendeur d'USD, acheteur de CHF	Prix de vente minimal:	CHF 1,0000 pour USD 1
Échéance(s):	à définir	Barrière désactivante:	CHF 1,0800 pour USD 1
Date valeur:	jour d'échéance + 2 jours ouvrables	Prix à terme de référence:	CHF 1,0100 pour USD 1
		Prime:	aucune

Composition du produit: achat put 1,0000, vente call 1,0000, barrière désactivante 1,0800

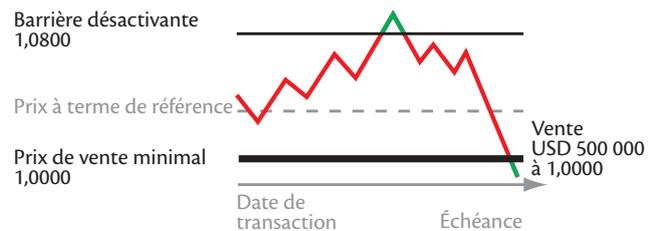
Trois scénarios possibles à l'échéance

Si, pendant la durée de vie du produit, le niveau de la barrière désactivante (1,0800) **est atteint** au moins une fois par le cours au comptant de l'USD/CHF et qu'à l'échéance celui-ci est:

- **supérieur ou égal au prix de vente minimal (1,0000)**, aucune opération liée au TERME PERFORMANCE n'intervient. Le client ou la cliente décide ou non d'effectuer une opération au comptant, au prix du marché à l'échéance;

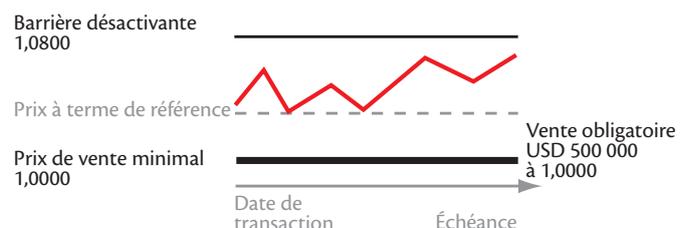


- **inférieur au prix de vente minimal (1,0000)**, le client ou la cliente exerce son droit de vendre USD 500 000 au cours de CHF 1,0000 pour USD 1. Il ou elle se protège ainsi de la baisse du cours du sous-jacent.



Si, pendant la durée de vie du produit, le niveau de la barrière désactivante (1,0800) **n'est jamais atteint** par le cours au comptant d'USD/CHF:

- le client ou la cliente a l'obligation de vendre USD 500 000 au cours de CHF 1,0000 pour USD 1.



TERME ACTIVANT

Protection à la baisse



Type de produit:	couverture du risque de change
Vue du marché:	hausse limitée
Couverture:	totale
Échéance(s):	une

Caractéristiques de la stratégie

Description

Le TERME ACTIVANT s'adresse à toute cliente et tout client désirant participer à une hausse éventuelle du sous-jacent, tout en s'assurant une protection en cas de baisse.

La possibilité de profiter de l'évolution favorable du prix de marché est conditionnée par le niveau de barrière choisi. À l'échéance, si la barrière n'a jamais été atteinte par le cours spot du sous-jacent, le détenteur ou la détentrice de la stratégie pourra profiter d'un éventuel mouvement de hausse au-dessus du prix de vente minimal et effectuer la transaction au prix au comptant (spot). Dans le cas d'une baisse du cours à l'échéance, le détenteur ou la détentrice aura le droit de vendre la devise au niveau de protection prédéfini.

Si la barrière est touchée au moins une fois avant l'échéance, la stratégie se transformera en simple opération de vente à terme au niveau de protection prédéfini (prix de vente minimal).

Avantages

- Risque de change entièrement couvert.
- Participation à un éventuel mouvement haussier du cours du sous-jacent, jusqu'à un niveau prédéfini (barrière).
- Cette stratégie ne génère aucune prime initiale à payer (*zero upfront premium*).

Inconvénients

- Prix de couverture final potentiellement moins avantageux que le cours à terme de référence et/ou que le cours au comptant à l'échéance.
- Aucune participation à un éventuel mouvement haussier du cours du sous-jacent si le niveau de la barrière est atteint durant la vie de la stratégie.

Particularités

Les produits de couverture sont des instruments dérivés traités de gré à gré (OTC). Le détenteur ou la détentrice d'un TERME ACTIVANT **s'engage à vendre une monnaie** à des conditions prédéfinies. Cette transaction est comparable à une opération à terme conditionnée.

TERME ACTIVANT

Exemple

La société ENTREPRISE, exportatrice dans la zone US, doit se protéger contre une baisse du dollar. Elle envisage une appréciation de la devise américaine possible, mais limitée à un certain niveau.

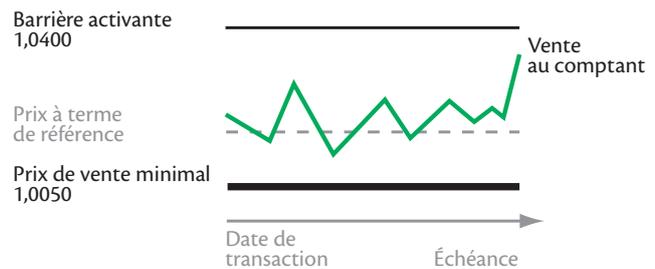
Paire de devises:	USD/CHF	Nominal:	USD 500 000
Sens du contrat:	le client ou la cliente est vendeur d'USD, acheteur de CHF	Prix de vente minimal:	CHF 1,0050 pour USD 1
Échéance(s):	à définir	Barrière activante:	CHF 1,0400 pour USD 1
Date valeur:	jour d'échéance + 2 jours ouvrables	Prix à terme de référence:	CHF 1,0130 pour USD 1
		Prime:	aucune

Composition du produit: achat put 1,0050, vente call 1,0050, barrière activante 1,0400

Scénarios possibles à l'échéance

Si, pendant la durée de vie du produit, le niveau de la barrière activante (1,0400) **n'est jamais atteint** par le cours au comptant (spot) de l'USD/CHF et qu'à l'échéance celui-ci est:

- **supérieur ou égal au prix de vente minimal (1,0050)**, aucune opération liée au TERME ACTIVANT n'intervient. Le client ou la cliente décide ou non d'effectuer une opération au comptant, au prix du marché à l'échéance;

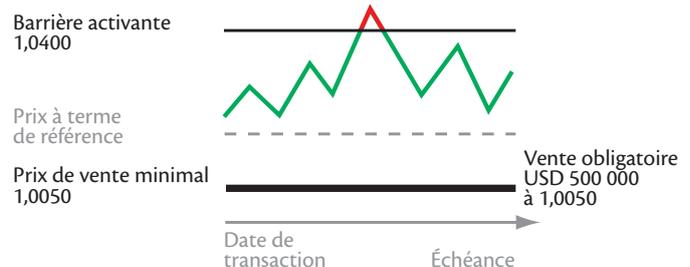


- **inférieur au prix de vente minimal (1,0050)**, le client ou la cliente exerce son droit de vendre USD 500 000 au cours de CHF 1,0050 pour USD 1. Il ou elle se protège ainsi de la baisse du cours du sous-jacent.



Si, pendant la durée de vie du produit, le niveau de la barrière activante (1,0400) **est atteint** au moins une fois par le cours au comptant (spot) de l'USD/CHF:

- le client ou la cliente a l'obligation de vendre USD 500 000 au cours de CHF 1,0050 pour USD 1.



TERME PARTICIPATIF

Protection à la baisse



Type de produit:	couverture du risque de change
Vue du marché:	hausse prononcée
Couverture:	totale
Échéance(s):	une ou plusieurs

Caractéristiques de la stratégie

Description

Le TERME PARTICIPATIF s'adresse à toute cliente et tout client désirant participer aux éventuels mouvements favorables du sous-jacent, tout en s'assurant une protection en cas de baisse. La stratégie se base sur deux montants différents.

À l'échéance, si le cours du sous-jacent est au-dessous du prix de vente, le détenteur ou la détentrice sera totalement protégé et vendra le montant désiré au niveau de protection prédéfini.

Si le cours du sous-jacent à l'échéance est au-dessus du prix de vente, il ou elle sera obligé de vendre une fraction déterminée du montant au prix de vente prédéfini. Dans ce cas, il ou elle pourra potentiellement profiter du mouvement haussier du marché et vendre le montant résiduel au prix au comptant (spot).

Avantages

- Risque de change entièrement couvert.
- Participation partielle à un éventuel mouvement favorable du cours du sous-jacent.
- Cette stratégie ne génère aucune prime initiale à payer (*zero upfront premium*).

Inconvénients

- Prix de couverture final potentiellement moins avantageux que le cours à terme de référence et/ou que le cours au comptant à l'échéance.
- En cas d'évolution favorable du cours, le détenteur ou la détentrice ne profite que partiellement de cette évolution.

Particularités

Les produits de couverture sont des instruments dérivés traités de gré à gré (OTC). Le détenteur ou la détentrice d'un TERME PARTICIPATIF **s'engage à vendre une monnaie** à des conditions prédéfinies. Cette transaction est comparable à une opération à terme conditionnée.

TERME PARTICIPATIF

Exemple

La société ENTREPRISE, exportatrice dans la zone euro, doit se protéger contre une baisse de l'euro. Elle envisage cependant une appréciation de la devise européenne et souhaite en profiter.

Paire de devises:	EUR/CHF
Sens du contrat:	le client ou la cliente est vendeur d'EUR, acheteur de CHF
Échéance(s):	à définir (une ou plusieurs)
Date valeur:	chaque jour d'échéance + 2 jours ouvrables

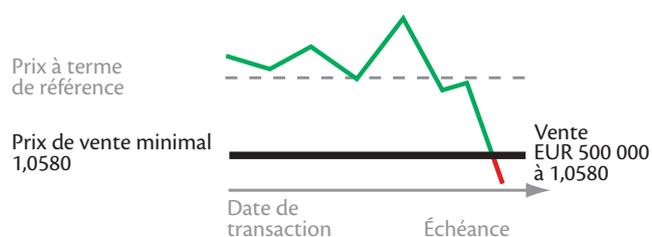
Nominal:	A: EUR 500 000 B: EUR 250 000
Prix de vente minimal:	CHF 1,0580 pour EUR 1
Prix à terme de référence:	CHF 1,0700 pour EUR 1
Prime:	aucune

Composition du produit: achat put 1,0580 (EUR 500 000), vente call 1,0580 (EUR 250 000)

Scénarios possibles à chaque échéance

Si le cours au comptant de l'EUR/CHF est:

- **inférieur ou égal au prix de vente minimal (1,0580)**, le client ou la cliente exerce son droit de vendre EUR 500 000 au cours de CHF 1,0580 pour EUR 1. Il ou elle se protège ainsi de la baisse de cours du sous-jacent;



- **supérieur au prix de vente minimal (1,0580)**, le client ou la cliente a l'obligation de vendre EUR 250 000 au cours de CHF 1,0580 pour EUR 1. Il ou elle décide ou non d'effectuer une opération au comptant pour le montant résiduel, au prix du marché à l'échéance.



VARIO TERME

Protection à la baisse



Type de produit: couverture du risque de change

Vue du marché: hausse

Couverture: partielle

Échéance(s): plusieurs (3)

Caractéristiques de la stratégie

Description

Le VARIO TERME s'adresse à toute cliente et tout client désirant participer aux éventuels mouvements favorables du sous-jacent, tout en étant protégés en cas de baisse au-dessous d'un niveau préétabli.

La stratégie se base sur plusieurs échéances et différents montants. À chaque échéance, le détenteur ou la détentrice sera protégé pour le montant défini comme montant minimal, si le cours au comptant est inférieur au prix de vente minimal.

En revanche, il ou elle sera obligé de vendre un montant plus élevé défini comme montant maximal, si le cours au comptant est supérieur ou égal au prix de vente maximal.

Dans tous les cas, les montants ainsi que les niveaux de vente minimaux et maximaux sont définis d'avance.

Avantages

- Possibilité de surperformer le cours à terme de référence, jusqu'à un niveau prédéfini.
- Cours et montants minimaux connus d'avance.
- Cette stratégie ne génère aucune prime initiale à payer (*zero upfront premium*).

Inconvénients

- Prix de couverture final potentiellement moins avantageux que le cours à terme de référence et/ou que le cours au comptant à l'échéance.
- Le montant vendu à chaque échéance peut varier en fonction du niveau touché par le cours au comptant.

Particularités

Les produits de couverture sont des instruments dérivés traités de gré à gré (OTC). Le détenteur ou la détentrice d'un VARIO TERME **s'engage à vendre, lors de chaque échéance, une monnaie** à des conditions prédéfinies. Ces transactions sont comparables à des opérations à terme conditionnées.

Exemple

La société ENTREPRISE, exportatrice dans la zone euro, doit se protéger contre une baisse de l'euro. Elle envisage une appréciation de la devise européenne et souhaite en profiter. Par ailleurs, elle est en mesure d'assumer des flux de trésorerie de montants variables.

		Échéance 1	Échéance 2	Échéance 3
Paire de devises:	EUR/CHF			
Sens du contrat:	le client ou la cliente est vendeur d'EUR, acheteur de CHF			
Échéance(s):	à définir (3)			
Date valeur:	chaque jour d'échéance + 2 jours ouvrables			
Prime:	aucune			
Montant min. (EUR):		100 000	100 000	100 000
Montant max. (EUR):		100 000	200 000	300 000
Prix de vente min. (CHF pour EUR 1):		1,0700	1,0700	1,0700
Prix de vente max. (CHF pour EUR 1):		1,0700	1,0840	1,0980
Prix à terme de référence (CHF pour EUR 1):		1,0720	1,0712	1,0704

Composition du produit: échéance 1: achat put 1,0700 (EUR 100 000), vente call 1,0700 (EUR 100 000)
 échéance 2: achat put 1,0700 (EUR 100 000), vente call 1,0840 (EUR 200 000)
 échéance 3: achat put 1,0700 (EUR 100 000), vente call 1,0980 (EUR 300 000)

Scénarios possibles à chaque échéance

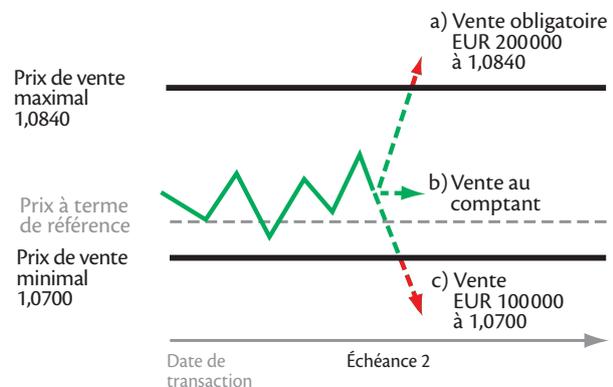
Première échéance

- quel que soit le cours du sous-jacent à l'échéance, le client ou la cliente vend EUR 100 000 au cours de CHF 1,0700 pour EUR 1.

Deuxième échéance

Si le cours au comptant de l'EUR/CHF à l'échéance est:

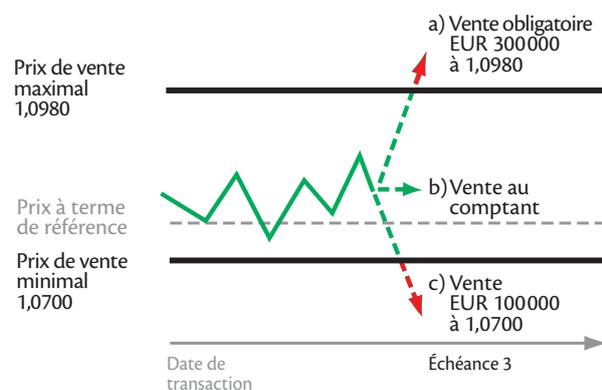
- **supérieur ou égal au prix de vente maximal (1,0840)**, le client ou la cliente vend EUR 200 000 au cours de CHF 1,0840 pour EUR 1 (a);
- **entre le prix de vente maximal (1,0840) et le prix de vente minimal (1,0700)**, aucune opération liée au VARIO TERME n'intervient. Le client ou la cliente décide ou non d'effectuer une opération au comptant, au prix du marché à l'échéance (b);
- **inférieur au prix de vente minimal (1,0700)**, le client ou la cliente exerce son droit de vendre EUR 100 000 au cours de CHF 1,0700 pour EUR 1 et se protège ainsi de la baisse du cours du sous-jacent (c).



Troisième échéance

Si le cours au comptant de l'EUR/CHF à l'échéance est:

- **supérieur ou égal au prix de vente maximal (1,0980)**, le client ou la cliente a l'obligation de vendre EUR 300 000 au cours de CHF 1,0980 pour EUR 1 (a);
- **entre le prix de vente maximal (1,0980) et le prix de vente minimal (1,0700)**, aucune opération liée au VARIO TERME n'intervient. Le client ou la cliente décide ou non d'effectuer une opération au comptant, au prix du marché à l'échéance (b);
- **inférieur au prix de vente minimal (1,0700)**, le client ou la cliente exerce son droit de vendre EUR 100 000 au cours de CHF 1,0700 pour EUR 1 et se protège ainsi de la baisse du cours du sous-jacent (c).



RISK REVERSAL

Protection à la baisse



Type de produit:	couverture du risque de change
Vue du marché:	hausse
Couverture:	totale
Échéance(s):	une ou plusieurs

Caractéristiques de la stratégie

Description

Le RISK REVERSAL s'adresse à toute cliente et tout client désirant se couvrir d'une baisse du cours du sous-jacent. Les prix de vente minimaux et maximaux définissent la fourchette à l'intérieur de laquelle le client ou la cliente peut agir au comptant à l'échéance.

En cas d'évolution défavorable du cours (baisse du sous-jacent), le dénouement s'effectue au niveau du prix de vente minimal.

Avantages

- Risque de change entièrement couvert.
- Participation à l'évolution haussière du cours du sous-jacent jusqu'au prix de vente maximal.
- Cette stratégie ne génère aucune prime initiale à payer (*zero upfront premium*).

Inconvénients

- Prix de couverture final potentiellement moins avantageux que le cours à terme de référence et/ou que le cours au comptant à l'échéance.
- En cas d'évolution haussière du cours du sous-jacent, le client ou la cliente ne profite de la hausse que jusqu'au niveau du prix de vente maximal.

Particularités

Les produits de couverture sont des instruments dérivés traités de gré à gré (OTC). Le détenteur ou la detentriche d'un RISK REVERSAL **s'engage à vendre, lors de chaque échéance, une monnaie** à des conditions prédéfinies. Ces transactions sont comparables à des opérations à terme conditionnées.

Exemple

La société ENTREPRISE, exportatrice dans la zone euro, doit se protéger contre une baisse de l'euro. Elle envisage cependant une appréciation de la devise européenne et souhaite en profiter, tout en étant couverte.

Paire de devises:	EUR/CHF
Sens du contrat:	le client ou la cliente est vendeur d'EUR, acheteur de CHF
Échéance(s):	à définir (une ou plusieurs)
Date valeur:	chaque jour d'échéance + 2 jours ouvrables
Nominal:	500 000 EUR
Composition du produit:	achat put 1,0300, vente call

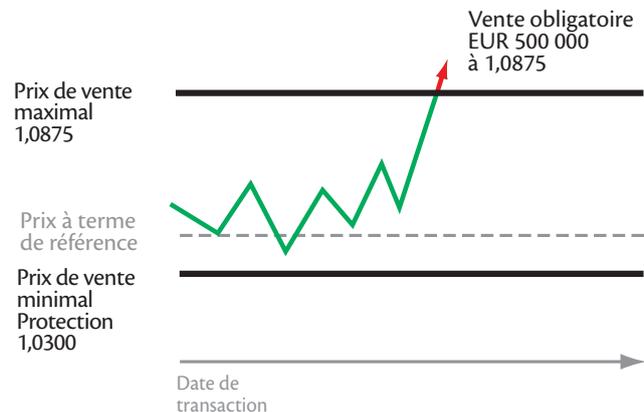
Prix de vente minimal:	CHF 1,0300 pour EUR 1
Prix de vente maximal:	CHF 1,0875 pour EUR 1
Prix à terme de référence:	CHF 1,0700 pour EUR 1
Prime:	aucune

Scénarios possibles à l'échéance

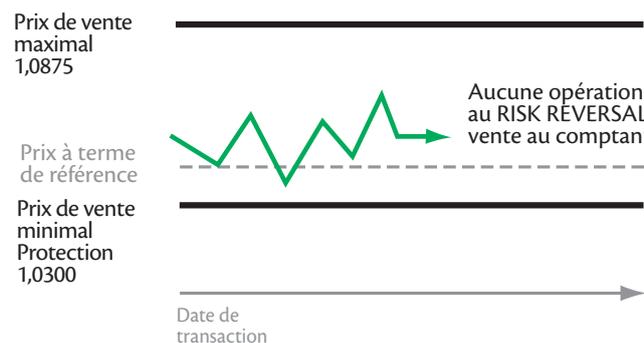
À chaque échéance

Si le cours au comptant à l'échéance de l'EUR/CHF est:

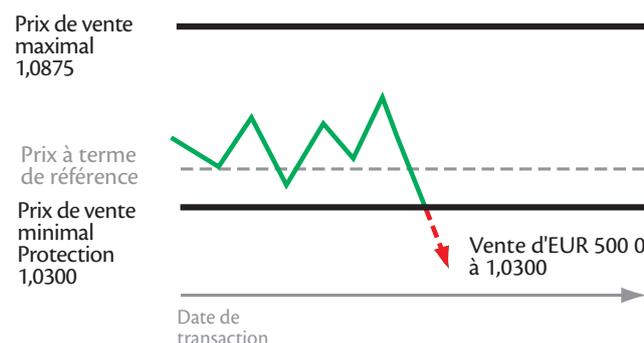
- **supérieur ou égal au prix de vente maximal (1,0875)**, le client ou la cliente a l'obligation de vendre EUR 500 000 au cours de CHF 1,0875 pour EUR 1;
- **entre le prix de vente minimal (1,0300) et le prix de vente maximal (1,0875)**, aucune opération liée au RISK REVERSAL n'intervient. Le client ou la cliente décide ou non d'effectuer une opération au comptant, au prix du marché à l'échéance;
- **inférieur ou égal au prix de vente minimal (1,0300)**, le client ou la cliente exerce son droit de vendre EUR 500 000 au cours de CHF 1,0300 pour EUR 1. Il ou elle se protège ainsi de la baisse de cours du sous-jacent.



Vente obligatoire
EUR 500 000
à 1,0875



Aucune opération liée
au RISK REVERSAL,
vente au comptant



Vente d'EUR 500 000
à 1,0300

RATIO RISK REVERSAL

Protection à la baisse



Type de produit:	couverture du risque de change
Vue du marché:	hausse
Couverture:	partielle
Échéance(s):	une ou plusieurs

Caractéristiques de la stratégie

Description

Le RATIO RISK REVERSAL s'adresse à toute cliente et tout client désirant se couvrir d'une baisse du cours du sous-jacent. Les prix de vente minimal et maximal définissent la fourchette à l'intérieur de laquelle le client ou la cliente peut agir au comptant, à l'échéance. En fonction du niveau à l'échéance, un montant minimal ou maximal pourra être traité.

Avantages

- Participation à l'évolution haussière du cours du sous-jacent jusqu'au prix de vente maximal pour le montant le plus élevé.
- Prix de vente minimal connu pour le montant le plus petit (risque de change partiellement couvert).
- Cette stratégie ne génère aucune prime initiale à payer (*zero upfront premium*).

Inconvénients

- Prix de couverture final potentiellement moins avantageux que le cours à terme de référence et/ou le cours au comptant à l'échéance.
- Deux variantes de nominal à chaque échéance, selon les conditions de marché. En cas d'évolution défavorable, la conversion est réalisée avec le montant le plus petit au prix de vente le plus bas.
- Participation limitée à un éventuel mouvement favorable.

Particularités

Les produits de couverture sont des instruments dérivés traités de gré à gré (OTC). Le détenteur ou la detentriche d'un RATIO RISK REVERSAL **s'engage à acheter une monnaie** à des conditions prédéfinies. Ces transactions sont comparables à des opérations à terme conditionnées.

RATIO RISK REVERSAL

Exemple

La société ENTREPRISE, exportatrice dans la zone euro, doit se protéger contre une baisse de l'euro. Elle envisage cependant une appréciation modérée de la devise européenne et souhaite se protéger partiellement contre une baisse de cette monnaie.

Paire de devises:	EUR/CHF
Sens du contrat:	le client ou la cliente est vendeur d'EUR, acheteur de CHF
Échéance(s):	à définir (une ou plusieurs) + 2 jours ouvrables
Montant total min./max.:	EUR 500 000/EUR 1 000 000

Prix de vente minimal:	CHF 1,0600 pour EUR 1
Prix de vente maximal:	CHF 1,0950 pour EUR 1
Prix à terme de référence:	CHF 1,0700 pour EUR 1
Prime:	aucune

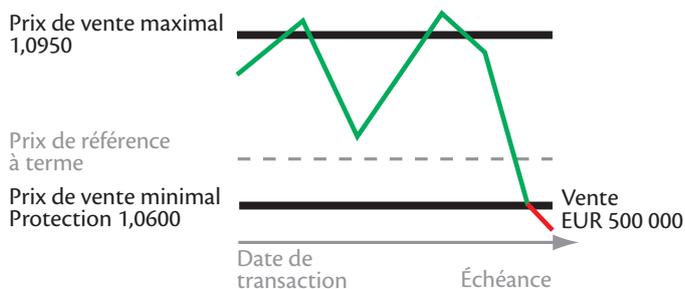
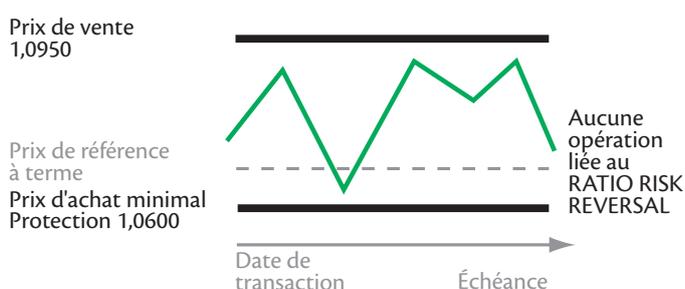
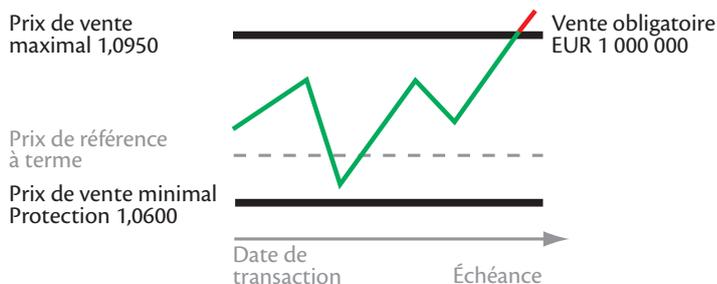
Scénarios possibles à l'échéance

Si le cours au comptant à l'échéance de l'EUR/CHF est:

- **supérieur ou égal au prix de vente maximal (1,0950)**, le client ou la cliente a l'obligation de vendre EUR 1 000 000 au cours de CHF 1,0950 pour EUR 1;

- **entre le prix de vente maximal (1,0950) et le prix de vente minimal (1,0600)**, aucune opération liée au RATIO RISK REVERSAL n'intervient. Le client ou la cliente décide ou non d'effectuer une opération au comptant, au prix du marché à l'échéance;

- **inférieur ou égal au prix de vente minimal (1,0600)**, le client ou la cliente exerce son droit de vendre EUR 500 000 au cours de CHF 1,0600 pour EUR 1.



TERME PLUS

Protection à la baisse



Type de produit:	couverture du risque de change
Vue du marché:	légèrement haussière
Couverture:	totale
Échéance(s):	une

Caractéristiques de la stratégie

Description

Le TERME PLUS s'adresse à toute cliente et tout client désirant se protéger d'une baisse du cours du sous-jacent avec un prix de vente minimal, tout en ayant la possibilité de participer à une éventuelle hausse du cours du sous-jacent.

Cette participation à la hausse se trouve toutefois limitée par une barrière activante.

Lorsque la barrière activante est atteinte ou franchie en cours de vie du produit, la vente s'effectue au prix du TERME PLUS.

Avantages

- Risque de change entièrement couvert.
- Possibilité de surperformer le cours à terme de référence.
- Participation au mouvement favorable du cours du sous-jacent, jusqu'au niveau de la barrière prédéfini.
- Cette stratégie ne génère aucune prime initiale à payer (*zero upfront premium*).

Risques

- Prix de couverture final potentiellement moins avantageux que le cours à terme de référence.
- En cas d'évolution haussière du cours du sous-jacent, le client ou la cliente ne profite de la hausse que jusqu'au niveau de la barrière prédéfini.

Particularités

Les produits de couverture sont des instruments dérivés traités de gré à gré (OTC). Le détenteur ou la détentrice d'un TERME PLUS **s'engage à vendre une monnaie** à des conditions prédéfinies. Cette transaction est comparable à une opération à terme conditionnée.

Exemple

La société ENTREPRISE, exportatrice dans la zone US, doit se protéger contre une baisse du dollar. Toutefois, elle envisage une légère appréciation de la devise américaine.

Paire de devises:	USD/CHF	Prix spot:	CHF 1,0030 pour USD 1
Sens du contrat:	le client ou la cliente est vendeur d'USD, acheteur de CHF	Prix à terme de référence:	CHF 0,9975 pour USD 1
Échéance(s):	À définir, par ex. 3 mois	Prix TERME PLUS:	CHF 0,9985 pour USD 1
Date valeur:	jours d'échéance + 2 jours ouvrables	Barrière activante:	CHF 1,0415 pour USD 1
Nominal:	USD 500 000	Prix de vente minimal:	CHF 0,9675 pour USD 1
Prime:		Prime:	aucune
Composition du produit:	achat put 0,9675 avec barrière désactivante à 1,0415 achat put 0,9985 avec barrière activante à 1,0415 + vente call 0,9985 avec barrière activante à 1,0415		

Trois scénarios possibles à l'échéance

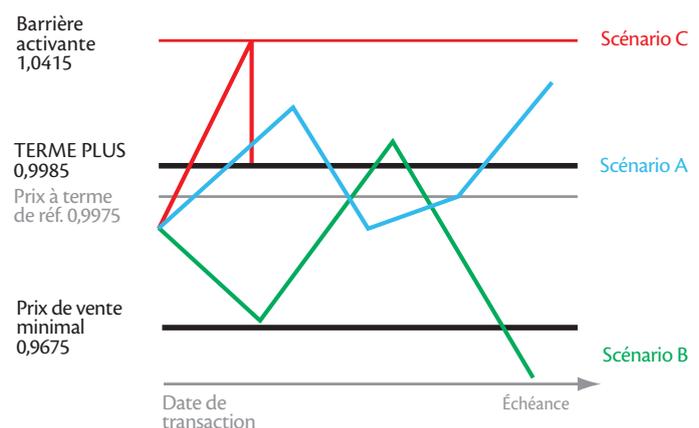
La barrière activante n'a jamais été touchée durant la vie du produit;

- **Scénario A,**

le cours au comptant est supérieur ou égal au niveau du prix de vente minimal: aucune opération liée au TERME PLUS n'intervient. Le client ou la cliente décide d'effectuer ou non une opération au comptant (spot);

- **Scénario B,**

le cours au comptant est inférieur au niveau du prix de vente minimal: le client ou la cliente peut exercer son droit de vendre USD 500 000 au cours de CHF 0,9675 pour USD 1;



La barrière activante a été touchée durant la vie du produit:

- **Scénario C,**

le client ou la cliente doit vendre USD 500 000 au cours du TERME PLUS de CHF 0,9985 pour USD 1; ce cours reste meilleur que le cours à terme à la conclusion du produit.

TERME CORRIDOR

Protection à la baisse



Type de produit:	couverture du risque de change
Vue du marché:	stable
Couverture:	totale
Échéance(s):	une

Caractéristiques de la stratégie

Description

Le TERME CORRIDOR s'adresse à toute cliente et tout client désirant profiter d'une vision stable de l'évolution du cours du sous-jacent, tout en souhaitant s'assurer un niveau de protection à l'échéance.

Cette stratégie garantit un prix de couverture plus avantageux que le cours à terme de référence, pour autant que le cours du sous-jacent reste dans un couloir prédéfini.

Si l'une des valeurs définissant le couloir est dépassée au moins une fois avant l'échéance, la vente de la devise sera réalisée au prix de vente minimal préétabli.

Avantages

- Risque de change entièrement couvert.
- Possibilité de surperformer le cours à terme de référence.
- Cette stratégie ne génère aucune prime initiale à payer (*zero upfront premium*).

Inconvénients

- Prix de couverture final potentiellement moins avantageux que le cours à terme de référence et/ou que le cours au comptant à l'échéance.
- Aucune participation à un éventuel mouvement favorable du cours du sous-jacent.

Particularités

Les produits de couverture sont des instruments dérivés traités de gré à gré (OTC). Le détenteur ou la detentriche d'un TERME CORRIDOR **s'engage à vendre une monnaie** à des conditions prédéfinies. Cette transaction est comparable à une opération à terme conditionnée.

TERME CORRIDOR

Exemple

La société ENTREPRISE, exportatrice dans la zone US, doit se protéger contre une baisse du dollar. Elle envisage une évolution stable de la devise américaine.

Paire de devises:	USD/CHF	Prix de vente maximal:	A: CHF 1,0350 pour USD 1
Sens du contrat:	le client ou la cliente est vendeur d'USD, acheteur de CHF	Prix de vente minimal:	B: CHF 0,9850 pour USD 1
Échéance(s):	à définir	Barrière sup.:	CHF 1,0550 pour USD 1
Date valeur:	jour d'échéance + 2 jours ouvrables	Barrière inf.:	CHF 0,9750 pour USD 1
Nominal:	USD 1 000 000	Prix à terme de référence:	CHF 1,0100 pour USD 1
Prime:			aucune
Composition du produit:	achat put 1,0350, double barrière désactivante 0,9750 et 1,0550, vente call 1,0350, double barrière désactivante 0,9750 et 1,0550 achat put 0,9850, double barrière activante 0,9750 et 1,0550, vente call 0,9850, double barrière activante 0,9750 et 1,0550		

Scénarios possibles à l'échéance

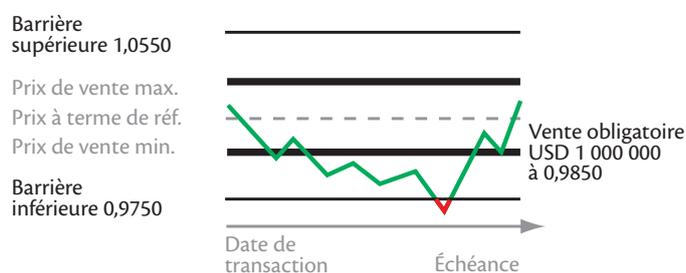
Si, pendant la durée de vie du produit, le niveau des barrières (0,9750 ou 1,0550) **n'est jamais atteint** par le cours au comptant de l'USD/CHF:

- le client ou la cliente a l'obligation de vendre USD 1 000 000 au cours de CHF 1,0350 pour USD 1, prix de vente maximal. Il ou elle améliore ainsi le prix de sa couverture par rapport au cours à terme de référence.



Si, pendant la durée de vie du produit, le niveau de l'une des barrières (0,9750 et 1,0550) **est atteint** au moins une fois par le cours au comptant de l'USD/CHF:

- le client ou la cliente a l'obligation de vendre USD 1 000 000 au cours de CHF 0,9850 pour USD 1, prix de vente minimal.



OPTITERME

Protection à la baisse



Type de produit:	couverture du risque de change
Vue du marché:	stable
Couverture:	partielle
Échéance(s):	plusieurs (2)

Caractéristiques de la stratégie

Description

L'OPTITERME s'adresse à toute cliente et tout client désirant se garantir un prix de couverture plus avantageux que le cours à terme de référence.

La stratégie se compose de deux opérations de vente de devises, dont la première est garantie au prix de couverture (prix de vente), alors que la seconde est conditionnée par le cours de change du sous-jacent à l'échéance. Lors de la seconde échéance, le détenteur ou la détentrice aura l'obligation de vendre le nominal convenu seulement si le cours au comptant est supérieur ou égal au prix de vente.

Avantages

- Couverture à un cours connu d'avance à la première échéance.
- Vente du sous-jacent à un cours plus avantageux que le cours à terme de référence.
- Cette stratégie ne génère aucune prime initiale à payer (*zero upfront premium*).

Inconvénients

- Réalisation de la seconde échéance non garantie.
- Prix de couverture final potentiellement moins avantageux que le cours au comptant à l'échéance.
- Aucune participation à un éventuel mouvement favorable du cours du sous-jacent.
- En cas d'évolution défavorable, la conversion est réalisée au prix de vente prédéfini.

Particularités

Les produits de couverture sont des instruments dérivés traités de gré à gré (OTC). À la première échéance, le détenteur ou la détentrice d'un OPTITERME **s'engage à vendre une monnaie** à des conditions prédéfinies. La seconde échéance est comparable à une opération à terme conditionnée.

Exemple

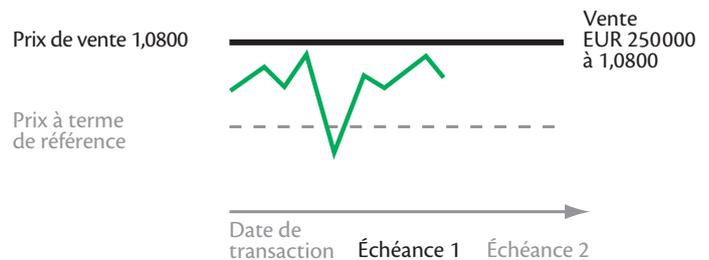
La société ENTREPRISE, exportatrice dans la zone euro, doit se protéger contre une baisse de l'euro. Elle envisage une évolution stable de la devise européenne. Par ailleurs, elle est en mesure de gérer un deuxième flux éventuel à une date ultérieure.

Paire de devises:	EUR/CHF	Nominal:	échéance 1: EUR 250 000 échéance 2: EUR 250 000
Sens du contrat:	le client ou la cliente est vendeur d'EUR, acheteur de CHF	Prix de vente:	CHF 1,0800 pour EUR 1
Échéance(s):	à définir (2 dans l'exemple)	Prix à terme de référence:	CHF 1,0700 pour EUR 1
Date valeur:	chaque jour d'échéance + 2 jours ouvrables	Prime:	aucune
Composition du produit:	échéance 1: achat put 1,0800 (EUR 250 000), vente call 1,0800 (EUR 250 000) échéance 2: vente call 1,0800 (EUR 250 000)		

Scénarios possibles à chaque échéance

Première échéance

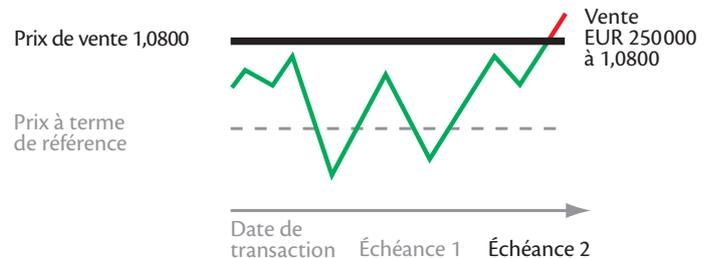
- **quel que soit le cours du sous-jacent à l'échéance**, le client ou la cliente vend EUR 250 000 au cours de CHF 1,0800 pour EUR 1. Il ou elle améliore ainsi le prix de sa couverture par rapport au cours à terme de référence.



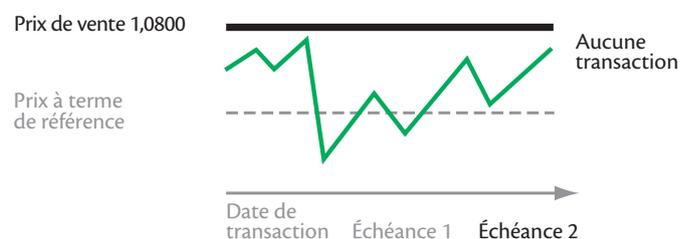
Deuxième échéance

Si le cours au comptant de l'EUR/CHF à l'échéance est:

- **supérieur ou égal au prix de vente (1,0800)**, le client ou la cliente a l'obligation de vendre EUR 250 000 au cours de CHF 1,0800 pour EUR 1;



- **inférieur au prix de vente (1,0800)**, aucune opération liée à l'OPTITERME n'intervient à cette échéance. Le client ou la cliente décide ou non d'effectuer une opération au comptant au prix du marché à l'échéance.



TERME OPTIFIX

Protection à la baisse



Type de produit:	couverture du risque de change
Vue du marché:	stable, baisse (selon barrière)
Couverture:	totale
Échéance(s):	une

Caractéristiques de la stratégie

Description

Le TERME OPTIFIX s'adresse à toute cliente et tout client désirant optimiser le cours de vente d'une devise en profitant d'une vision stable ou légèrement baissière de l'évolution du cours du sous-jacent.

Cette stratégie garantit un prix de couverture plus avantageux que le cours à terme de référence, pour autant que le cours du sous-jacent n'atteigne pas un niveau prédéfini (barrière) pendant la durée de vie du produit.

Si la barrière est atteinte au moins une fois avant l'échéance, la vente de la devise sera réalisée au prix de vente minimal préétabli.

Avantages

- Risque de change entièrement couvert.
- Possibilité de surperformer le cours à terme de référence.
- Cette stratégie ne génère aucune prime initiale à payer (*zero upfront premium*).

Inconvénients

- Prix de couverture final potentiellement moins avantageux que le cours à terme de référence et/ou que le cours au comptant à l'échéance.
- Aucune participation à un éventuel mouvement favorable du cours du sous-jacent.

Particularités

Les produits de couverture sont des instruments dérivés traités de gré à gré (OTC). Le détenteur ou la detentriche d'un TERME OPTIFIX **s'engage à vendre une monnaie** à des conditions prédéfinies. Cette transaction est comparable à une opération à terme conditionnée.

Exemple

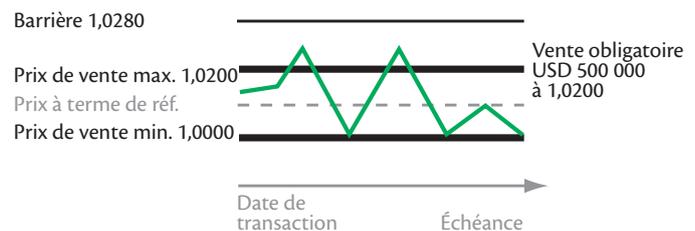
La société ENTREPRISE, exportatrice dans la zone US, doit se protéger contre une baisse du dollar. Elle envisage une évolution stable ou baissière de la devise américaine.

Paire de devises:	USD/CHF	Prix de vente minimal:	A: CHF 1,0000 pour USD 1
Sens du contrat:	le client ou la cliente est vendeur d'USD, acheteur de CHF	Prix de vente maximal:	B: CHF 1,0200 pour USD 1
Échéance(s):	à définir	Barrière:	CHF 1,0280 pour USD 1
Date valeur:	jour d'échéance + 2 jours ouvrables	Prix à terme de référence:	CHF 1,0150 pour USD 1
Nominal:	USD 500 000	Prime:	aucune
Composition du produit:	achat put 1,0200, barrière désactivante 1,0280, vente call 1,0200, barrière désactivante 1,0280 achat put 1,0000, barrière activante 1,0280, vente call 1,0000, barrière activante 1,0280		

Scénarios possibles à l'échéance

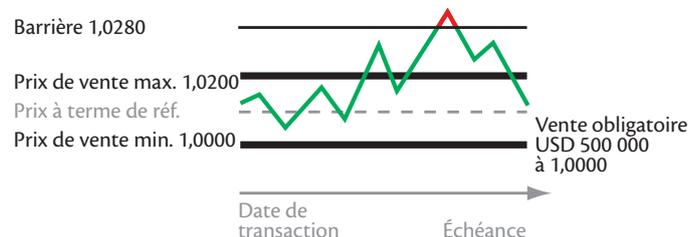
Si, pendant la durée de vie du produit, le niveau de la barrière (1,0280) **n'est jamais atteint** par le cours au comptant de l'USD/CHF:

- le client ou la cliente a l'obligation de vendre USD 500 000 au cours de CHF 1,0200 pour USD 1. Il ou elle améliore ainsi le prix de sa couverture par rapport au cours à terme de référence.



Si, pendant la durée de vie du produit, le niveau de la barrière (1,0280) **est atteint** au moins une fois par le cours au comptant de l'USD/CHF:

- le client ou la cliente a l'obligation de vendre USD 500 000 au cours de CHF 1,0000 pour USD 1.



RATIO MULTITERME

Protection à la baisse



Type de produit:	couverture du risque de change
Vue du marché:	stable
Couverture:	partielle
Échéance(s):	une ou plusieurs

Caractéristiques de la stratégie

Description

Le RATIO MULTITERME s'adresse à toute cliente et tout client désirant se garantir un prix de couverture plus avantageux que le cours à terme de référence.

La stratégie se compose d'une ou plusieurs échéances. À chaque échéance, le montant est défini en fonction du cours à l'échéance.

Quel que soit le montant vendu, la transaction est toujours garantie au niveau de protection connu d'avance (prix de vente).

Avantages

- Vente du sous-jacent à un cours plus avantageux que le cours à terme de référence.
- Transaction garantie à chaque échéance à un cours connu d'avance.
- Cette stratégie ne génère aucune prime initiale à payer (*zero upfront premium*).

Inconvénients

- Prix de couverture final potentiellement moins avantageux que le cours au comptant à l'échéance.
- Deux variantes de nominal à chaque échéance selon les conditions de marché. En cas d'évolution défavorable, la conversion est réalisée avec le montant le plus grand au prix de vente prédéfini.
- Aucune participation à un éventuel mouvement favorable du cours du sous-jacent.

Particularités

Les produits de couverture sont des instruments dérivés traités de gré à gré (OTC). Le détenteur ou la détentriche d'un RATIO MULTITERME s'engage à vendre une monnaie à des conditions prédéfinies. Ces transactions sont comparables à des opérations à terme conditionnées.

RATIO MULTITERME

Exemple

La société ENTREPRISE, exportatrice dans la zone US, doit se protéger contre une baisse du dollar. Elle envisage une évolution stable de la devise américaine. Par ailleurs, elle est en mesure d'assumer des flux de trésorerie de montants variables.

Paire de devises:	USD/CHF
Sens du contrat:	le client ou la cliente est vendeur d'USD, acheteur de CHF
Échéance(s):	à définir (une ou plusieurs)
Date valeur:	chaque jour d'échéance + 2 jours ouvrables

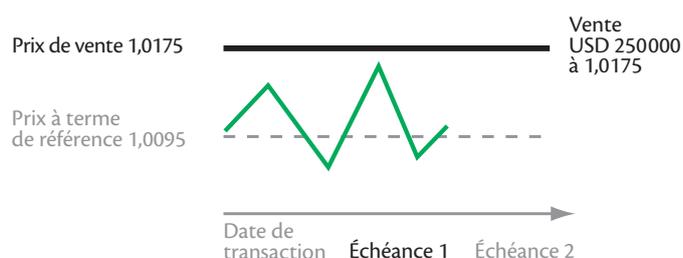
Montant total min./max.:	USD 250 000/USD 500 000
Prix de vente:	CHF 1,0175 pour USD 1
Prix à terme de référence:	CHF 1,0095 pour USD 1
Prime:	aucune

Composition du produit: achat put 1,0175 (USD 250 000), vente call 1,0175 (USD 500 000)

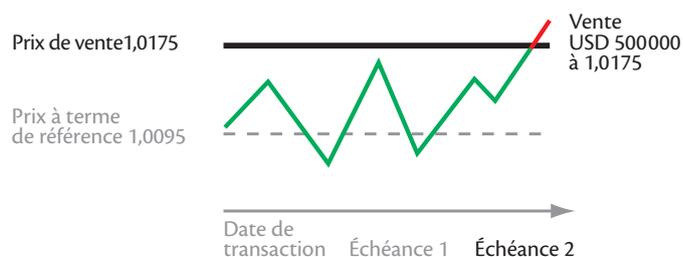
Scénarios possibles à chaque échéance

Si le cours au comptant de l'USD/CHF est:

- **inférieur au prix de vente (1,0175),**
le client ou la cliente exerce son droit de vendre USD 250 000 au cours de CHF 1,0175 pour USD 1. Il ou elle se protège ainsi de la baisse du cours du sous-jacent, tout en améliorant le prix de sa couverture par rapport au cours à terme de référence;



- **supérieur ou égal au prix de vente (1,0175),**
le client ou la cliente a l'obligation de vendre USD 500 000 au cours de CHF 1,0175 pour USD 1.



ÉMETTEUR ET CONTREPARTIE: Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne. **FOR, DROIT APPLICABLE:** Lausanne, droit suisse. **MATÉRIALISATION:** ce produit est traité de gré à gré (OTC) et n'est pas matérialisé par un titre et toute impression et livraison de titres individuels sont exclues. **DÉFINITION:** ces types d'opérations de la Banque Cantonale Vaudoise sont des instruments dérivés traités de gré à gré (OTC) qui permettent d'acheter ou de vendre une monnaie à un prix plus avantageux qu'une transaction à terme, pour autant que les scénarios décrits ci-dessus surviennent ou non à l'échéance de ces instruments. Ces opérations sont notamment destinées à des investisseurs qui ont un besoin de couverture de change dans une paire de monnaies; ces opérations sont intégralement soumises au mandat-cadre/contrat-cadre/ISDA portant sur les transactions OTC sur devises et métaux précieux. **RISQUES:** le risque de perte sur ce type d'opérations peut, pour autant que les événements de marché décrits ci-dessus surviennent ou non durant la vie de ces instruments, se monter à la différence entre le prix d'exercice et le cours de change au comptant à l'échéance ou s'assimiler à un risque non couvert en cas d'évolution défavorable du cours de change. Ces produits de couverture ne constituent ni des parts de placement collectif de capitaux ni des produits structurés au sens de l'article 3 a ch.3 et 4 LFin. L'investisseur supporte le risque d'émetteur. La survenance de situations de marché extraordinaires, d'urgence ou d'inconvertibilité peut affecter les dates et les autres conditions mentionnées dans ce document. **AUTRES:** ce document n'est pas un prospectus d'émission au sens des articles 35 et ss LFin. Ce document est informatif et ne constitue ni une publicité, ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation personnalisée pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. Les risques liés à certains placements, en particulier les dérivés, ne conviennent pas à tous les investisseurs. Les performances antérieures ne garantissent pas une évolution actuelle ou future. Le contenu de cette publication a pu être utilisé pour des transactions par le Groupe BCV avant sa communication. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits sont sujettes à des restrictions (par ex. US, US Persons, UK, Guernsey, UE); elles ne sont autorisées que dans le respect de la législation applicable. Les communications sur le numéro de téléphone indiqué dans ce document peuvent être enregistrées; lorsque vous nous appelez, nous considérons que vous acceptez cette procédure.



Banque Cantonale Vaudoise
Case postale 300
1001 Lausanne

Devises: tél. 021 212 42 42
www.bcv.ch/devises